



**Mémoire sur le projet de Plan directeur de gestion des
matières résiduelles de Montréal 2008-2012**

Présenté à la commission du Conseil d'agglomération de Montréal sur
l'environnement, les transports et les infrastructures

Le 11 juin 2008

Le programme Éco-quartier

Éco-quartier est un programme d'éducation et de sensibilisation environnementale et civique. Création montréalaise, il est établi depuis 1995 et a été maintes fois cité à l'étranger pour l'originalité de son mandat et de son concept. Il agit à l'échelle locale afin de catalyser l'esprit de quartier des citoyens dans le cadre d'une grande variété d'opérations et d'activités portant sur les 3R, la propreté, l'embellissement et le verdissement. Par leur rapport constant avec les citoyens, le personnel des Éco-quartiers ont contribué à populariser les idées et les principes écologiques.

Courroies de transmission des programmes environnementaux urbains, l'effet multiplicateur des Éco-quartiers n'est plus à démontrer. En effet, les citoyens quittent un bureau Éco-quartier avec beaucoup plus qu'un bac vert ou un recyclo-sac.

Même si l'essentiel de leur travail se fait au quotidien par un patient travail de prise de contact avec les citoyens sur les enjeux de l'environnement urbain, les Éco-quartiers ont réalisé des opérations d'envergure dans le domaine de la gestion des déchets. Mentionnons le Centre de compostage Tournesol, récompensé à l'échelle canadienne, a pu prouver que l'approche communautaire pour la transformation des putrescibles en milieu urbain dense est une chose possible. La collecte des matières dangereuses et du matériel informatique désuet pour les petits commerces et les places d'affaires, organisé par les trois Éco-quartiers de Ville-Marie dans le cadre du Jour de la Terre, a permis de détourner près de 28 tonnes de matières toxiques en une seule journée. Les expériences et les initiatives réalisées avec des ressources limitées sont l'une de nos spécialités. Il en revient à l'administration municipale à contribuer à multiplier ces expériences et de saisir les plus prometteuses pour les porter à une autre échelle.

Le Regroupement des Éco-quartiers

Le Regroupement des Éco-quartiers (RÉQ) est une association d'organismes qui chapeautent les programmes Éco-quartier à Montréal. Il a été formé en 1999. Les missions du RÉQ sont d'offrir des services de soutien à ses membres, de faire des représentations auprès de diverses instances gouvernementales, de réaliser des activités de levée de fonds, ainsi que d'organiser ou de coordonner la participation des Éco-quartiers lors d'événements publics d'envergure montréalaise, comme par exemple au mois de mai dernier pour les Rendez-vous horticoles du Jardin botanique de Montréal.

Le REQ est également un des partenaires du Plan stratégique de développement durable de Montréal et du projet de Maison du développement durable. Le RÉQ a notamment participé au processus de sélection et de suivi pour la conceptualisation du nouvel outil citoyen pour la collecte sélective des matières recyclables.

Le conseil d'administration du Regroupement des Éco-quartiers est composé des coordonnateurs ayant les territoires d'intervention suivants :

Peter-McGill	Paul-Antoine Troxler (président)
Cartierville	Élyse Rémy (vice-présidente)
Ste-Marie	Marie-Noëlle Foschini (trésorière)
Hochelega	Pénélope Fleury (secrétaire)
Jeanne-Mance/Mile-End	Valérie Koporek (administratrice)
Pierrefonds/Roxboro	Ouahiba Nahi (administratrice)
Parc-Extension	Simon Racine (administrateur)

Le Regroupement des Éco-quartiers tient d'abord à souligner l'ampleur, le sérieux et la qualité du travail dans la réalisation de ce projet de plan. Nous espérons pouvoir y ajouter notre contribution dans le processus de bonification que représentent ces consultations, ainsi que par toute collaboration ultérieure.

Principes

Bien que le principe mis de l'avant par le projet de PDGMR, que les équipements nécessaires pour le traitement des matières résiduelles soient en place sur le territoire de l'agglomération avant le lancement des systèmes de collecte conséquents, soit tout à fait rationnel, il ne devrait pas s'appliquer au dépend de la volonté immédiate des citoyens à participer à la réduction des matières résiduelles allant à l'enfouissement, surtout si ces matières quittent actuellement l'île de Montréal.

En continuité avec les mémoires déjà présentés par d'autres organismes à cette commission, nous sommes d'avis que les objectifs de 60% calqués sur l'ancienne politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ainsi que la date de 2018 est trop modestes, d'autant plus que plusieurs arrondissements et une ville liée sont en voie d'atteindre ou ont déjà dépassé ces objectifs en ce qui concerne les matières recyclables.

Au sujet des modes de traitement et des choix technologiques à envisager, nous ne nous prétendons pas des spécialistes du domaine puisque notre travail s'effectue surtout en amont dans le processus de collecte et de traitement des matières résiduelles. Cependant, il serait souhaitable que les modes de traitement sélectionnés soient choisis en tenant compte de la volonté et de la capacité des citoyens à faire leur part. Cet accent sur la participation citoyenne pourrait entraîner des économies en évitant le choix de technologies onéreuses qui n'auraient pas encore fait toutes leurs preuves.

Le principe de l'expérience et de la continuité montréalaise devrait être accentué. Un service de collecte de matières putrescibles a existé entre 1997 et 2000. Il desservait quelque 20 000 foyers et incluait des commerces et des immeubles de neuf logements et plus, à l'instar de la collecte des matières recyclables. Les résultats de cette expérience méritent d'être pris en considération pour l'avenir.

Recommandations

À partir de ces principes, de notre mandat, de notre expérience du terrain et de notre poulx de la population, nous soumettons ces quelques recommandations pour la bonification du PDGMR :

- 1- Reconnaître la variabilité des performances entre arrondissements et municipalités liées de façon à moduler les moyens et les efforts selon les besoins de rattrapage ou d'encouragement à pousser plus loin ;
- 2- Retrancher de 2018 à 2012 les objectifs de détournement de 60% et fixer des objectifs de 90% pour l'année 2018.
- 3- Varier les sources potentielles de financement de réalisation du Plan;
- 4- Établir immédiatement des projets-pilote de matières compostables dans des immeubles de 9 logements et plus, afin de pouvoir mettre en place une collecte régulière dès 2012 ;
- 5- Favoriser un système de collectes qui facilite la participation des citoyens, et surtout, qui est harmonisée à l'ensemble du territoire afin de tenir compte des mouvements de la population et des besoins de communication ;
- 6- Assurer un financement adéquat pour la fourniture des outils de collecte (et de traitement individualisé dans le cas du compostage) et du matériel de sensibilisation ;
- 7- Intégrer les industries, les commerces et les institutions (ICI) dans le Plan, même dans les cas où l'autorité municipale n'est pas responsable de la collecte et du traitement de ses matières résiduelles ;
- 8- À titre d'administration responsable du traitement des matières résiduelles, effectuer des démarches auprès des paliers gouvernementaux supérieurs afin d'ajuster les normes de fabrication des contenants pour en faciliter le processus de recyclage, autant pour les citoyens que pour les recycleurs, en encourageant notamment les alternatives aux polymères de la catégorie «6» ;
- 9- Encourager le gouvernement du Québec à étendre le système de contenants en consigne comme moyen éprouvé d'augmenter le taux de recyclage et de diminuer la quantité de matières résiduelles traitées par la collecte municipale ;

- 10-Favoriser l'inclusion du potentiel créatif et conceptuel montréalais dans la recherche de solutions adaptées et ergonomiques des outils et des infrastructures réaliser conséquemment au Plan ;
- 11-Favoriser la convergence avec les autres Plans et Politiques montréalais, notamment le Plan stratégique de développement durable ;
- 12-Mettre en place une politique de communication harmonisée sur l'ensemble du territoire afin d'en faire un enjeu montréalais et surtout afin de requalifier dans l'esprit des montréalais les matières résiduelles en une valeur plus que résiduelle;
- 13-Encourager les expériences et les projets-pilote afin de multiplier les possibilités de solution pour des services à grande échelle ;
- 14-Réaliser une véritable politique des encombrants et des CRD visant à éviter leur inclusion dans la collecte des déchets réguliers, à encourager leur réutilisation et à régler un aspect de la problématique de la malpropreté ;
- 15-Accélérer le rythme de mise en place des Éco-centres ;
- 16-Reconnaître l'importance des Éco-quartiers comme facteur de réussite, malgré un travail réalisé dans un contexte de facteurs socio-économiques (revenu moyens, niveau d'éducation, taux de déménagement) souvent défavorables ;
- 17-Inclure dans le Plan des références aux initiatives des Éco-quartiers comme exemples de réalisations :
- 18-Appuyer la mise en place du programme Éco-quartier sur le reste du territoire, en continuité avec l'action 2.24 du Plan stratégique de développement durable 2007-2009 ;
- 19-Créer une structure de suivi du Plan incluant citoyens et organismes spécialisés ;